

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Point de montée :

PARENTS - TUTEUR REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

E-mail :@.....

Commune : Code postal :

Portable 1 : Téléphone :

Portable 2 :

SCOLARITÉ EN 2020-2021

Nom de l'établissement scolaire : Commune :
(Préciser collège, lycée, lycée technique ou agricole, I.e.p., école primaire,...)

Qualité :

Maternelle / Primaire :

- TPS CP
- PS CE1
- MS CE2
- GS CM1
- CM2
- CLIS

Premier cycle :

- 6^e SEGPA
- 5^e C.P.A.
- 4^e ULIS
- 3^e autre
(précisez lequel)

Second cycle :

- BAC CAP**
- 2^e 1^e
- 1^e 2^e
- T 3^e
- autre
(précisez lequel)

Section suivie ou baccalauréat préparé

AIDES SOLLICITÉES

Allocation journalière

distance aller jusqu'à l'établissement : km distance aller jusqu'au trans. scolaire le plus proche : km

point de montée sur ce service : km distance totale journalière km

Allocation de transport hebdomadaire

(internes lozériens et aux collectivités organisatrices d'une ligne d'interne)

distance aller jusqu'à l'établissement fréquenté : km

Je soussigné certifie l'exactitude des renseignements me concernant portés sur cette demande

À Date :

Signature du représentant légal :

À Date :

Signature du chef de l'établissement :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pour les allocations journalières de transport
Pour les élèves de l'enseignement primaire

Retenue pour une distance de : km

À Date :

L'IDEN de

Pour effectuer une demande d'aide financière ? Quelles sont les conditions ?

1 Pourquoi remplir cet imprimé ?

Cet imprimé est nécessaire pour pouvoir bénéficier des différentes aides financières attribuées aux usagers par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Peuvent prétendre à :

- **une allocation journalière de transport :**

Les élèves préélémentaires (plus de 3 ans à la date de la rentrée scolaire) et primaires ou secondaires (collège exclusivement) résidant à plus de trois kilomètres d'un établissement scolaire le plus proche non desservi par un service de transport ou à plus de trois kilomètres d'un service de transport scolaire desservant un établissement de même degré.

- **une allocation de transport hebdomadaire :**

Les élèves internes lozériens scolarisés en Lozère

- s'il n'existe aucune ligne d'internes ou de transport scolaire quotidien entre le domicile et l'établissement fréquenté.
- s'ils résident à plus de 6 km d'un point d'arrêt d'une ligne d'internes ou d'un transport scolaire quotidien sous réserve qu'ils l'empruntent (pour la distance domicile point d'arrêt)

Les élèves internes lozériens scolarisés à l'extérieur du département :

lorsque l'enseignement n'est pas dispensé en Lozère ou lorsque la capacité d'accueil est insuffisante

2 Où et quand rendre cet imprimé ?

Impérativement avant le dernier jour du mois de novembre, auprès de l'établissement qui vous l'a remis.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

Contactez mon Service régional des mobilités :

- Site internet www.lio.laregion.fr
- Tel :  N° Vert 0 800 806 085
- **Maison de Ma Région**
Service régional des Mobilités de Lozère
5 allée des soupirs - 48000 MENDE
- Mail : transportoccitanie.48@laregion.fr